

## 4. ANALYSE PAYSAGÈRE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

### 4.1 LIMITES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate paysagère permet de tenir compte des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet et d'étudier les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes. Elle s'appuie sur un périmètre compris d'environ trois kilomètres autour du site potentiel d'implantation des éoliennes.

Elle prend en compte au nord les bourgs de Vasles et de Benassay, en longeant les voies principales au nord et à l'est (D59 et D62). Au sud, la limite s'appuie sur le rebord sud de la vallée de la Vonne, et à l'ouest sur le bois de l'Abesse et les microboisements.

### 4.2 PAYSAGE

Le paysage de l'aire d'étude immédiate se caractérise par la large dominance du bocage qui se présente sous différentes formes allant de la haie mixte opaque à la haie basse taillée ouvrant des vues sur le paysage. Le moutonnement du relief est également un élément de composition du paysage qui module constamment les perceptions, alternant les passages dans les creux et sur les points. C'est d'ailleurs depuis ces derniers que, lorsque le végétal le permet, des fenêtres s'ouvrent sur le paysage permettant d'apprécier l'organisation globale du paysage. Néanmoins la multiplication des mouvements topographiques ne permet pas de lire nettement une orientation paysagère globale.

Situé sur la zone de transition entre le Massif armoricain et le bassin parisien, le paysage de l'aire d'étude présente quelques subtiles variations. En effet, sur le secteur ouest de l'aire d'étude, le bocage présente une densité plus importante mêlant les différentes typologies de haies. Le socle constitué de roches dures se traduit dans le paysage par ce relief en moutonnement et la présence de nombreux plans d'eau plus ou moins discrets dans le paysage. À l'Ouest, la D524, axe important à cette échelle, présente des accotements très souvent fermés qui contraignent ainsi les perceptions à l'axe de la voie. Les axes plus secondaires, comme celui menant à Les Forges, présentent des accotements plus diversifiés avec toujours la présence de talus plantés en limite parcellaire. L'agriculture dominante est celle de la céréaliculture avec ponctuellement quelques élevages. Sur le secteur Est, le paysage est également bocager, mais la densité y est moindre et la structuration des haies est dominée par les haies taillées hautes ou basses ponctuées d'arbres. Le relief y est également moins marqué permettant d'ouvrir des vues plus lointaines, car moins contraintes par les éventuelles collines. C'est dans cette portion de territoire que les éléments bâtis ressortent plus et notamment les bâtiments agricoles qui sont de tailles imposantes à l'image des hangars ou des silos. Ces éléments bâtis témoignent également de l'orientation agricole du territoire. Les axes routiers importants de ce secteur (D99 et D62) présentent plus d'ouvertures visuelles sur le paysage notamment sur les zones en léger surplomb dominant ainsi le paysage et ouvrant des vues assez lointaines en direction de la ZIP notamment.

Enfin, au Sud, la vallée de la Vonne déroule un paysage bien particulier avec un cloisonnement important du fond de vallée avec une forte densité bocagère arborée. Les parcelles, plus petites que sur le reste du territoire, s'orientent surtout vers l'élevage. Quelques peupleraies ponctuent également le fond de vallée et formes çà et là des écrans visuels denses. Les axes routiers n'empruntent que peu le fond de vallée entre Sanxay et Ménigoute. Ainsi, en empruntant les hauteurs de la vallée, des vues peuvent s'ouvrir sur le versant opposé, notamment sur les séquences routières plus ouvertes, comme sur la D3.

#### SYNTHESE

Le paysage de l'aire d'étude immédiate présente un cloisonnement visuel assez important, mais n'interdisant pas les ouvertures en direction du site d'étude. Ainsi, malgré la présence d'un bocage, les secteurs proches présentent les sensibilités visuelles les plus fortes liées aux effets de comparaison des échelles. Le territoire ne présentant que peu d'axes routiers proches du site, les sensibilités visuelles sont limitées aux séquences les plus ouvertes, notamment sur la D3, la D99 et la D62. Sur le reste du territoire, la densité du maillage bocager limitera les possibilités de perception du projet. Enfin, au Sud, la vallée de la Vonne présente des sensibilités depuis les points hauts et les fonds de vallées orientés vers le projet, notamment à proximité de Sanxay.



Relief collinaire, plans d'eau et maillage bocager composent le paysage immédiat



Evolution de la perception selon la structure des accotements plantés sur talus (haie multistratée, haie taillée haute et basse)



Perception des grands bâtiments agricoles au sein d'un bocage plus lâche



Vallée de la Vonne depuis la D3 entre Sanxay et Ménigoute